



Association Syndicale Autorisée du "Bois de Cise"

PROCES VERBAL DU RESULTAT DES VOTES

ASSEMBLEE GENERALE DU 9 AOUT 2026

DE L’ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DU BOIS DE CISE.

Le 9 AOUT 2026 à 10, les membres de l’Association Syndicale Autorisée du Bois de Cise se sont réunis en assemblée générale ordinaire, dans la salle DAURELY à Ault, sur convocation et sous la présidence de Gilbert Fauquembergue, conformément aux dispositions des articles 10 et 11 des statuts.

Etait présent Monsieur LE MOINE Maire de la ville d’Ault,

.A 10 heures 30 l’assemblée générale est ouverte et l’ordre du jour est soumis aux votes après les détails fournis par les intervenants.

1-rapport financier

2-rapport moral

3-élections des syndics

Après dépouillement du scrutin le résultat des votes

Objet du vote	favorable	défavorable
Rapport financier	196	70
Rapport moral	216	30
Election des syndics		
Mme Dominique Weber (domino)		268
Mme Brigitte Geoffroy (la palma)		256
Mme Gilberte Fauquembergue (falken)		252
M. Jean-Claude Hamal (les rossignols)		148
M. Cédric Ardouin (la privardière)		160
Nombre d’inscrits		863 points
Suffrages exprimés / Nuls		398/2

En conséquence sont élus syndics, Mme Dominique Weber, Mme Brigitte Geoffroy et Mme Gilberte Fauquembergue.

.

AULT LE 9 aout 2026

Le Président de l’ASA

Gilbert Fauquembergue

Destinataires ; Les propriétaires, Monsieur le Sous-Préfet, M. le Maire d’Ault, M. le Maire de St Quentin La motte, M. le Trésorier public, M. le comptable public, et affichage sur les panneaux ASA

Mairie d’AULT - 80460 AULT
(Arrêté Préfectoral du 5 Janvier 2012)